

Les poêles à bois sont encore couramment utilisés comme source de chauffage principal ou d'appoint dans de nombreux bâtiments résidentiels, agricoles et commerciaux. Lorsqu'ils sont correctement pris en charge, ils constituent une solution de chauffage fiable et efficace. Toutefois, ils exigent également une attention et un soin particuliers comparativement aux systèmes de chauffage ordinaires.

Le présent guide fournit aux propriétaires d'immeuble des conseils pratiques qui les aideront à utiliser les poêles à bois de manière plus sécuritaire et à réduire les risques de sinistres.

Comprendre les risques

L'installation d'un poêle à bois ne se limite pas seulement au poêle lui-même. Le poêle est raccordé à un tuyau de poêle, qui achemine la fumée et les gaz de combustion vers la cheminée. La cheminée contient le conduit de fumée, qui permet d'évacuer la fumée et les gaz de combustion vers l'extérieur. Combinés, le poêle, le tuyau de poêle, la cheminée et le conduit de fumée constituent le système utilisé pour brûler le combustible, diffuser la chaleur dans la zone environnante et évacuer les produits de combustion hors du bâtiment.

Les poêles à bois peuvent accroître les risques d'incendie, d'exposition au monoxyde de carbone et de dégâts causés par la fumée, s'ils ne sont pas choisis, installés, utilisés ou entretenus correctement. La diffusion d'une chaleur excessive à proximité de matériaux combustibles, un tuyau de poêle, une cheminée ou un conduit de fumée endommagé ou en mauvais état, l'accumulation de créosote dans le circuit d'évacuation, l'utilisation d'un combustible inadéquat et une élimination ou un stockage inapproprié des cendres sont autant de facteurs couramment à l'origine de sinistres.

Pratiques d'atténuation des risques

Pour utiliser un poêle à bois en toute sécurité, il est essentiel de bien le choisir, de l'installer correctement, de l'utiliser de manière responsable et de procéder à un nettoyage et à un entretien réguliers. En accordant à cela une attention particulière, les propriétaires d'immeuble pourront mieux reconnaître et gérer les conditions susceptibles d'entraîner un sinistre.

Choix d'un poêle à bois

Avant d'installer ou d'utiliser un poêle à bois, les propriétaires d'immeuble doivent s'assurer que celui-ci convient à l'usage auquel il est destiné, à l'emplacement où il sera installé, au bâtiment et à l'utilisation faite de ce dernier.

Voici quelques points importants dont il faut tenir compte :

- choisir un poêle à bois certifié pour une utilisation au Canada par un organisme d'essais ou de certification reconnu, notamment par le Groupe CSA (anciennement l'Association canadienne de normalisation), les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC/cUL) ou Warnock Hersey;
- vérifier auprès des autorités locales compétentes quels sont les permis, inspections ou autorisations nécessaires;
- communiquer avec l'assureur avant d'installer un poêle à bois pour vérifier l'incidence que cela aura sur la police d'assurance;

Installation

Un poêle à bois doit être installé de façon à ce que la chaleur n'atteigne aucune matière combustible et à ce que la fumée et les gaz de combustion puissent s'échapper du bâtiment de manière sécuritaire. L'installation d'un poêle à bois doit être effectuée par un professionnel qualifié et accrédité par la Wood Energy Technology Transfer Inc. (WETT), conformément aux instructions du fabricant, à la norme CSA B365 – Code d'installation des appareils à combustibles solides et du matériel connexe et aux exigences du code du bâtiment et du code de prévention des incendies applicables.

Les principales exigences à respecter lors de l'installation comprennent notamment les suivantes :

- respecter les distances de sécurité indiquées sur l'étiquette du fabricant entre l'appareil et les matériaux combustibles ou installer des écrans thermiques incombustibles lorsque les exigences en la matière ne peuvent pas être respectées;
- s'assurer que les écrans thermiques, le cas échéant, dépassent d'au moins 46 cm (18 po) de chaque côté et d'au moins 51 cm (20 po) au-dessus du poêle;
- installer un tapis protecteur continu, durable et incombustible sous le poêle et autour de ce dernier, et s'assurer qu'il dépasse d'au moins 46 cm (18 po) du côté de la porte de chargement et d'au moins 20 cm (8 po) de tous les autres côtés;
- respecter un espacement d'au moins 46 cm (18 po) entre un tuyau de poêle à simple paroi et toute matière combustible; les distances de sécurité à respecter dans le cas des tuyaux de poêle à double paroi dépendent de la certification du produit et des instructions du fabricant;

- s'assurer que le tuyau de poêle est aussi court et droit que possible, que chaque raccord est maintenu en place par au moins trois vis et que les extrémités serties sont orientées vers l'appareil;
- limiter les changements de direction du tuyau de poêle à un total de 180 degrés, tout au plus (p. ex. un maximum de deux coudes à 90 degrés);
- s'assurer que le tuyau de poêle ne passe pas au travers d'un plancher, d'un plafond, d'un vide sous toit ou de construction, d'un placard ou de tout autre espace, à moins qu'un système de cheminée homologué ne soit installé;
- s'assurer que le tuyau de poêle est raccordé à une cheminée en maçonnerie équipée d'un conduit de fumée homologué ou à une cheminée préfabriquée, homologuée cUL, qui peut être utilisée avec des combustibles solides;
- s'assurer que les distances de sécurité requises entre la cheminée et toute matière combustible sont respectées et que la cheminée dépasse d'au moins 0,9 m (3 pi) au-dessus du point de traversée du toit et d'au moins 0,6 m (2 pi) au-dessus de toute ligne de toiture ou obstruction située à moins de 3 m (10 pi);

Foire aux questions : Pourquoi faire appel à des installateurs accrédités par la WETT?

L'installation de poêles à bois nécessite des connaissances spécialisées. Un professionnel accrédité par la WETT a reçu une formation sur les systèmes à combustibles solides, notamment sur les appareils proprement dits, ainsi que sur les tuyaux de poêle, les cheminées, les distances de sécurité, la protection du sol et des murs, l'air de combustion et les exigences de sécurité connexes. Grâce à l'expertise ainsi acquise, il peut détecter les problèmes avant qu'un système ne soit mis en service, réduisant ainsi les risques possibles d'incendie et d'exposition à la fumée ou au monoxyde de carbone. Cette même expertise peut également s'avérer utile lors des inspections et des activités de nettoyage et d'entretien subséquentes afin de s'assurer que le système est toujours sécuritaire.

Utilisation

Une utilisation adéquate permet de contrôler la chaleur, de maintenir le tirage, de réduire la fumée et de limiter l'accumulation de créosote. Les poêles à bois doivent être utilisés conformément aux instructions du fabricant et uniquement lorsque l'appareil, le tuyau de poêle et la cheminée sont en bon état et que la pièce est bien adaptée.

Voici quelques pratiques exemplaires à adopter en matière d'inspection et d'entretien :

- ne brûler que du bois propre et sec (de préférence du bois franc) qui convient à l'appareil;
- éviter d'utiliser comme combustible du bois humide, vert, traité ou peint ou encore des déchets;
- ne jamais utiliser de liquides inflammables ou combustibles pour allumer, attiser ou rallumer un feu;
- maintenir un feu vif et régulier afin d'assurer un tirage adéquat et d'éviter que le bois ne fume ou ne se consume sans flamme;
- éviter de surcharger le poêle ou de dépasser sa capacité nominale ou les limites de température prévues;
- garder la porte de chargement fermée, sauf pour allumer, alimenter ou entretenir le feu;
- utiliser les régulateurs d'air, les registres ou toute autre fonctionnalité de l'appareil conformément aux instructions du fabricant seulement;
- conserver le bois de chauffage, le papier et toute autre matière combustible à une distance d'au moins 0,9 m (3 pi) par rapport au poêle et au conduit de fumée;
- attendre que les cendres aient refroidi avant de les retirer du poêle, et les placer dans un récipient incombustible muni d'un couvercle hermétique;
- entreposer les récipients contenant les cendres à l'extérieur, à une distance d'au moins 3 m (10 pi) des bâtiments, des véhicules, des équipements et des matériaux combustibles;
- s'assurer de pouvoir accéder facilement et en toute sécurité à un extincteur portatif correctement rempli, à proximité du poêle à bois;



Inspection, nettoyage et entretien

Une inspection et un entretien réguliers permettent de s'assurer que le poêle à bois, le tuyau de poêle, la cheminée et les éléments connexes sont toujours en bon état. Tout signe de dommage, de détérioration ou de dysfonctionnement doit être corrigé avant de continuer à utiliser l'appareil.

Les principales pratiques à respecter lors de l'inspection et de l'entretien comprennent notamment les suivantes :

- faire inspecter chaque année le poêle à bois, le tuyau de poêle, la cheminée, le conduit de fumée et les composants connexes par un technicien accrédité par la WETT;
- faire nettoyer le tuyau de poêle et la cheminée par un ramoneur accrédité par la WETT une fois par année ou plus souvent en cas d'utilisation intensive ou en présence d'un dépôt de crésote d'une épaisseur de plus de 0,3 cm (1/8 de pouce);
- vérifier que le tuyau de poêle et la cheminée ne présentent pas de signes de corrosion, de dommage, d'obstruction ou de détérioration et que les joints ne sont pas lâches;
- entretenir les composants de l'appareil comme les joints de porte, la vitre, les briques réfractaires, les déflecteurs, les registres et les régulateurs d'air;
- conserver les documents relatifs aux inspections, aux activités de nettoyage et d'entretien et aux réparations pour consultation ultérieure;

Le saviez-vous? Les dangers associés à l'accumulation de crésote

Le crésote est un résidu hautement inflammable qui peut se former à l'intérieur du tuyau de poêle et de la cheminée lorsque la fumée de bois se refroidit et se condense. Il tend davantage à s'accumuler lorsque le bois n'est pas suffisamment sec, que le feu se consume lentement ou que le tirage n'est pas adéquat. En l'absence d'un nettoyage régulier, le crésote qui s'accumule peut limiter la circulation de l'air, entraîner des problèmes de fumée et augmenter considérablement le risque d'un grave feu de cheminée.

Résumé

Les incendies en lien avec des poêles à bois résultent souvent de conditions qui peuvent être détectées et corrigées avant que l'incendie ne se déclare ou que des dommages ne surviennent. Le choix, l'installation, l'utilisation, l'inspection, le nettoyage et l'entretien appropriés des poêles à bois sont tous des éléments importants pour réduire les risques de sinistres. Les propriétaires d'immeuble doivent faire appel à des professionnels qualifiés pour les travaux d'installation, d'inspection, de nettoyage et d'entretien et s'assurer que les problèmes décelés sont rapidement corrigés afin de protéger leurs résidences et leurs entreprises.

Références

CSA B365 | Code d'installation des appareils à combustibles solides et du matériel connexe

NFPA 211 | Standard for Chimneys, Fireplaces, Vents, and Solid Fuel-Burning Appliances (en anglais)

Fire Protection Handbook de la NFPA | Heating Systems and Appliances (en anglais)

Conseil canadien de la sécurité | Problèmes de sécurité associés aux foyers et aux poêles à bois
canadasafetycouncil.org/problemes-de-securite-associes-aux-foyers-et-aux-poeles-a-bois/?lang=fr

Wood Energy Technology Transfer Inc. | Frequently Asked Questions (en anglais)
wettinc.ca/page/frequently-asked-questions

Wood Energy Technology Transfer Inc. | About WETT Inspections (en anglais)
wettinc.ca/page/about-wett-inspections

echelonassurance.ca

Copyright © 2026 Echelon Assurance. Tous droits réservés. Le présent document est fourni par Echelon Assurance en vue d'aider les propriétaires d'immeuble à déterminer les conditions susceptibles d'entraîner une exposition aux risques liés à la responsabilité civile et aux biens en raison de l'utilisation de poêles à bois et à prendre des mesures proactives pour intervenir et atténuer ces risques. Bien que nous estimions que ce document soit complet, il est fourni « tel quel » et nous ne garantissons pas qu'il le soit. Toute responsabilité et tout risque liés à des incidents précis, y compris l'utilisation du présent document, sont assumés par les entreprises.

^{MC} Marque de commerce d'Echelon Assurance. ^{MD} Marque déposée d'Echelon Assurance.



echelon
Assurance